



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Devenez professeur des écoles



Être enseignant, c'est exercer un métier qui a du sens, c'est avoir le goût de la transmission pour contribuer à former les générations futures. C'est aussi un métier où l'on travaille en équipe, mieux rémunéré et reconnu, et qui ouvre d'autres perspectives de carrière.

ÉDUCATION NATIONALE

**Des femmes et  
des hommes qui  
*changent la vie*  
pour toute la vie**

Découvrez les métiers du service public sur [choisirleservicepublic.gouv.fr](https://choisirleservicepublic.gouv.fr)

# Le métier de professeur

## Les missions

Le professeur des écoles (maternelle et élémentaire) est **polyvalent** et **enseigne plusieurs matières** (français, mathématiques, histoire, etc.).

Ses missions sont :

- **apprendre** aux élèves à lire, à écrire et à compter ;
- **éveiller** leur intérêt pour le monde qui les entoure ;
- les **engager** dans la construction de leur parcours éducatif et scolaire ;
- les **amener** à s'approprier les savoirs fondamentaux.

Pour cela, il doit :

- **élaborer ses cours** dans le respect des programmes ;
- **assurer un suivi** de la progression de chaque élève à travers des activités et évaluations.

Le professeur dispose d'une certaine **liberté** dans l'exercice de son métier et **collabore** avec le reste de l'équipe éducative pour mener des projets pédagogiques transversaux.

## Le temps de travail

→ Trois ensembles de missions :

- le temps en classe (**24 heures d'enseignement hebdomadaires**) ;
- les activités liées au service d'enseignement (temps de préparation des cours, correction des copies, travail en équipe pédagogique, etc.) ;
- les missions complémentaires sur la base du volontariat (séances de soutien, orientation, etc.).

→ L'année scolaire compte **36 semaines de cours**.

## 5 points à savoir sur la rémunération

- **Des professeurs stagiaires rémunérés dès la rentrée qui suit leur réussite aux concours**
- **Une rémunération à 2100 € nets/mois minimum pour tous les professeurs titulaires débutant leur carrière**
- **Deux tiers de l'expérience antérieure des profils en reconversion repris pour une meilleure continuité de la rémunération**
- **Une progression régulière de la rémunération**
- **Une augmentation des salaires de 11 % entre janvier 2022 et janvier 2024**

# Devenir professeur

## Les voies de recrutement

- **Le concours externe** du CRPE  
**Condition** : justifier d'un diplôme, qui diffère selon le recrutement choisi.
- **Le second concours interne** du CRPE  
**Conditions** : être déjà agent de la fonction publique et justifier de 3 ans de services publics et d'un diplôme.
- **Le troisième concours** du CRPE  
**Conditions** : justifier de 5 ans d'expérience professionnelle effectuée dans le cadre d'un ou plusieurs contrats de droit privé, sans diplôme spécifique.
- **Le recrutement contractuel**  
Rapprochez-vous de votre académie pour avoir plus d'informations sur les recrutements en cours.

## L'entrée dans le métier

Les lauréats d'un concours sont affectés dès la rentrée suivante au sein d'une école en tant que **professeurs stagiaires rémunérés**.

Chacun est accompagné d'un professeur plus aguerri qui jouera le rôle de tuteur afin de lui apporter son aide pour :

- faciliter son intégration ;
- concevoir des séquences pédagogiques ;
- gérer efficacement la classe.

Les professeurs stagiaires bénéficient de **temps de formation spécifiques** dans les Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé) pour consolider leurs pratiques professionnelles.

## BON À SAVOIR Les dispositifs de financement de formation

- **Pour les salariés du secteur privé** : le projet de transition professionnelle (PTP) et le compte professionnel de formation (CPF)
- **Pour les salariés du secteur public** : le congé de formation professionnelle (CFP) et le CPF
- **Pour les demandeurs d'emploi** : l'allocation d'aide au retour à l'emploi formation (Aref) et le CPF

# Les + de l'éducation nationale

## AIDE AU LOGEMENT

Jusqu'à

**1 500 €**

d'aide pour vos frais  
d'installation\*

Jusqu'à

**4 000 €**

de prêt pour faciliter  
votre installation  
dans un logement  
(taux à 1%)\*

## MUTUELLE

**15 €**

**mensuels**

de participation  
à votre mutuelle  
complémentaire  
(50 % en 2025)

## TRANSPORT

**75%**

de prise en charge  
de votre abonnement

Jusqu'à

**300 €**

de forfait mobilités  
durables

## CULTURE/LOISIRS

Accès gratuit à

**160**

**musées et monuments**  
grâce au Pass Éducation

**Préau**

Accès gratuit à des  
**journaux et magazines**  
et **tarifs préférentiels** pour  
de nombreuses activités

\* Sous conditions d'éligibilité et de ressources

[www.devenirenseignant.gouv.fr](http://www.devenirenseignant.gouv.fr)